



## **Pour une nouvelle obligation de servir : le service-citoyen**

*Postulat – 13 décembre 2013*

Lors de la votation du 22 septembre 2013, une majorité du peuple suisse a exprimé son attachement à l'obligation de servir. Cette décision que l'on peut regretter ou non, est claire. Par contre, en observant les faits, on constate que l'obligation de servir concerne toujours moins de jeunes. Le taux d'aptitude au service militaire ne cesse de baisser. Et c'est actuellement moins de la moitié des jeunes qui arrivent au terme de leurs jours de service. Le phénomène concerne toute la Suisse et on ne peut pas observer de différences significatives entre les régions linguistiques. La "voie bleue" (conscrits n'effectuant ni service militaire ni service civil ni protection civile mais s'acquittant de la taxe militaire) ne cesse de se développer, concernant plus de 20% des conscrits en 2012. Le phénomène se renforcera forcément encore avec la réduction des effectifs de l'armée.

Notons enfin que, si l'on constate une baisse de l'attractivité de l'armée, le service civil connaît un important succès. Ceci prouve que les jeunes ont envie de s'engager pour la collectivité, s'ils peuvent concilier cet engagement avec leur formation ou leur activité professionnelle.

A partir de ces éléments factuels, on constate que l'article 59 de la Constitution n'est pas appliqué et que l'obligation de servir n'est plus une réalité dans ce pays.

Il est devenu urgent de repenser l'obligation de servir. Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil fédéral d'évaluer la possibilité d'une réforme du système actuel, par exemple par la mise en place d'un service-citoyen obligatoire de courte durée (permettant une conciliation avec la formation ou l'activité professionnelle), par exemple à l'âge de 20 ans. Il conviendra de réfléchir à l'implication (facultative ou obligatoire) de tous, femmes et hommes, suisses et étrangers. Ceci permettra de renforcer la cohésion nationale, l'intégration de chacun dans la société, la solidarité et le vivre-ensemble. Les jeunes pourront, dans le cadre de ce service-citoyen, être actifs dans de nombreux domaines, tels que la santé, le social, la protection de la nature, l'entretien des paysages et des forêts, l'agriculture, l'engagement humanitaire, le tourisme, la réforme énergétique ou encore l'organisation de manifestations,... Le rapport du Conseil fédéral permettra d'évaluer la faisabilité d'un tel système, en évitant de créer une main-d'œuvre bon marché pour l'économie.